

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à 19 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOUTIER Yvon (*suppléant*) ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CALLONNEC Claude à LE CREFF Jacques ; CONNAN Josette à CLEC'H Vincent ; GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; GOUDALLIER Benoît à LE GOFF Philippe ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LE MOIGNE Yvon à SALLIOU Pierre ; PIRIOU Claude à LE BIANIC Yvon ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; TALOC Bruno à BURLLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE MEAUX Vincent.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; DUPONT Frédéric ; KERHERVÉ Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GRAET Karine ; LE LAY Tugdual ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; SAMSON-RAOUL Caroline ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	55
Procurations	16
Votants	69
Absents	17

DEL2024-12-299

ACCORD DE PRINCIPE DE L'AGGLOMÉRATION SUR L'ENGAGEMENT DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV'

L'Agglomération, avec l'entrée en service récente de son Point Info Habitat labélisé « Espace Conseil France Rénov' », est pleinement engagée dans une approche globale de l'amélioration de l'habitat. Elle souhaite pérenniser l'information, le conseil et l'accompagnement des propriétaires, mais aussi développer un réseau avec les acteurs économiques et ses partenaires, afin de créer une offre de services plus complète que la seule réponse aux besoins d'amélioration du parc privé.

La convention de programme d'intérêt général (PIG) en faveur de l'amélioration de l'habitat signée avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) s'arrête le 31 décembre 2024. L'Agglomération peut signer un nouveau programme d'intérêt général désigné « Pacte Territorial France Rénov' ».

Suite à l'étude de préfiguration de l'actuel Point Info Habitat, confiée au bureau d'étude Espacité d'octobre 2023 à juin 2024, un projet de Pacte Territorial France Rénov' a été préétabli par l'Agglomération, en lien avec ses partenaires. Il est cependant encore attendu de connaître la proposition du Conseil régional de Bretagne concernant son accompagnement technique et financier auprès des collectivités engagées sur les Pactes territoriaux.

A titre dérogatoire, l'Agglomération peut délibérer au plus tard le 31 mars 2025 sur un projet de Pacte Territorial France Rénov' qui soit rétroactivement effectif au 1^{er} janvier prochain. Il convient également qu'elle le signe avant le 1er juillet 2025, conformément aux dispositions de la délibération 2024-34 du conseil d'administration de l'Anah, pour que les dépenses relatives à l'exécution du pacte territorial France Rénov', engagées à compter du 1er janvier 2025, puissent être prises en compte.

Cette possibilité suppose également que l'Agglomération ait délibéré au plus tard le 31 décembre 2024 sur l'engagement à conclure un pacte territorial France Rénov'.

Dans ce cadre, Guingamp-Paimpol Agglomération est invitée à donner son avis sur son engagement à délibérer avant le 31 mars 2025 sur un projet de convention de pacte territorial France Rénov'.

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 327-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants ;

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le Programme Départemental de l'Habitat, adopté par le Conseil départemental des Côtes d'Armor le 18 décembre 2019 ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par Guingamp-Paimpol Agglomération, le 26 septembre 2023 ;

Vu le Programme Local de l'Habitat, adopté par Guingamp-Paimpol Agglomération le 15 décembre 2020 ;

Vu la délibération 2024-06 du conseil d'administration de l'Anah du 13 mars 2024, relatif à la mise en œuvre du pacte territorial France Rénov' ;

Vu la délibération 2024-34 du conseil d'administration de l'Anah du 9 octobre 2024, adaptant les modalités de mise en œuvre du pacte territorial France Rénov' ;

Vu l'avis de la commission Aménagement et revitalisation des territoires du 7 novembre 2024 ;

Considérant les besoins et les enjeux en matière d'amélioration du parc de logements et d'appui technique et financier aux propriétaires ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération devra délibérer sur un projet de convention de pacte au plus tard le 31 mars 2025 et le signer avant le 1er juillet 2025, pour pouvoir pleinement bénéficier des financements de l'ANAH au titre de l'exercice 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve l'intention d'engagement de l'Agglomération dans la signature d'une convention de Pacte territorial France Rénov' 2025-2029 ;
- S'engage à délibérer sur un projet de convention de Pacte territorial France Rénov' au plus tard le 31 mars 2025 et à le signer avant le 1er juillet 2025 ;
- Approuve la prolongation des aides communautaires aux propriétaires prévues par le PIG, nonobstant l'arrivée à échéance de la convention y afférente, et cela jusqu'à l'entrée en vigueur du Pacte territorial France Rénov'.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU